

MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2020 – 13h
ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
 2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
 3. **CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES**
 4. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
 5. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2020**
 6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1 Résolution- Octroi d'un contrat pour les travaux de réfection du chemin de l'Aéroport à La Macaza
 - 6.2 Résolution – Octroi d'un contrat de surveillance du chantier de réfection du chemin de l'Aéroport à la Macaza
 - 6.3 Résolution – Octroi d'un contrat du contrôle de la qualité des matériaux pour la réfection du chemin de l'Aéroport à La Macaza
 - 6.4 Résolution – Désignation d'un maire suppléant
 - 6.5 Résolution – Approbation de la dépense pour le permis annuel de vente de la cuisine collective
 - 6.6 Résolution – Approbation de l'achat d'un congélateur commercial pour la cuisine collective
 - 6.7 Résolution – Soutien communautaire et don des pourboires
 - 6.8 Résolution – Embauche de quatre étudiants pour l'été 2020
 7. **TRÉSORERIE**
 - 7.1 Résolution – Adoption de la liste des déboursés et des comptes à payer
 - 7.2 Résolution – Approbation de la dépense pour la mise à jour du logiciel comptable pour la taxation CTAL
 8. **LOISIRS ET CULTURE**
 9. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 10. **TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)**
 - 10.1 Résolution – Embauche de monsieur Francis Boussaroque comme journalier saisonnier à la voirie
 - 10.2 Résolution – Mandat de trappage pour la saison 2020
 11. **HYGIÈNE DU MILIEU**
 12. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - 12.1 Présentation et dépôt – Règlement 2020-154 Relatif à la protection des plans d'eau contre l'introduction et la propagation des plantes et espèces aquatiques exotiques envahissantes
-
13. **TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**
 14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
 15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Veillez prendre note que cet ordre du jour est un projet et que la Municipalité de La Macaza et le conseil municipal se gardent le droit d'ajouter, de modifier ou de supprimer des sujets déjà inscrits, sans avertissement, et ce, jusqu'à l'ouverture de la séance.